

La Loire-Atlantique engage la transition énergétique

La Loire-Atlantique est aujourd'hui fortement dépendante des productions extérieures et des énergies fossiles pour son approvisionnement énergétique. A partir de **cette situation de départ défavorable**, le Département engage aujourd'hui **une transition énergétique résolue, vers des objectifs très ambitieux : diviser par 3 les besoins en énergie du territoire et par 4 les émissions de gaz à effet de serre** à l'horizon 2050.

Cette transition énergétique constitue aujourd'hui **une triple nécessité : environnementale**, au regard de la raréfaction des ressources fossiles et du changement climatique déjà amorcé ; **économique**, au regard de la hausse du coût de l'énergie ; **sociale**, au regard de la précarité énergétique et du coût croissant des mobilités. Pour cela, le Département, collectivité incontournable par son maillage territorial, va se mobiliser et **fédérer les habitants et acteurs du territoire** autour de **trois leviers : la sobriété énergétique, l'efficacité, et le développement des énergies renouvelables**. Territoire de référence, il sera lui-même exemplaire dans ses politiques publiques et dans son fonctionnement interne.

La dépendance aux énergies fossiles et aux productions extérieures

Aujourd'hui, **la Loire-Atlantique consomme une énergie massivement d'origine fossile et importée** d'autres territoires. Ainsi, sur un total d'environ 39 000 gigawattheures (GWh - soit 1 million de kWh) consommés (énergie finale) en Loire-Atlantique en 2010 :

- Environ **46 %** soit 18 000 GWh **sont des produits pétroliers** (10 500 sont utilisés pour les transports terrestres), **25 %** soit 9 900 GWh **du gaz naturel**, **21 %** soit 8 500 GWh de **l'électricité**, et 10 % soit 1 800 GWh du bois ;
- Environ **91 %** soit 36 000 GWh **sont importés** d'autres départements ou de l'étranger, les 5 600 GWh produits par la centrale charbon de Cordemais alimentent essentiellement la région Bretagne, tandis que **la production locale à partir d'énergies renouvelables se limite à 3 % de l'électricité consommée** (soit 2 000 GWh) et 10 à 15 % de la chaleur

« **Nous ne pouvons pas nous contenter de cette situation où notre approvisionnement repose à plus de 90 % sur des énergies fossiles ou nucléaires, qui plus est importées** » déclare le président du Conseil général Philippe Grosvalet. Ce sont les régions voisines qui fournissent, grâce à leurs centrales nucléaires, 90 % de l'énergie électrique de la Loire-Atlantique : « *ce n'est ni responsable, ni satisfaisant* ».

Un potentiel d'énergies renouvelables à exploiter

Or la Loire-Atlantique possède **un important gisement d'énergies renouvelables locales. Nettement sous-exploité aujourd'hui**, il doit demain être l'un des leviers de la transition énergétique, aux côtés de la sobriété des consommations et de l'efficacité des équipements :

- Concernant **l'éolien**, le Département a fixé en 2010 **un objectif départemental 2020 de 1 100 mégawatts (MW) de capacité installée**, dont 600 MW à terre (seuls 136 MW étaient en service fin 2011) et 500 MW en mer, dans le parc off-shore du banc de Guérande. A cette échéance, 30 % de la consommation électrique départementale pourraient être couverts par l'éolien.
- Pour **le solaire photovoltaïque**, **plusieurs centaines de MW** pourraient être installés sur les bâtiments d'habitation et industriels, en vue d'atteindre 10 % de la consommation électrique.
- Dans le domaine de la chaleur, au-delà du bois-bûche qui représente déjà environ 10 % du total de la chaleur consommée, **la valorisation du bois issu de l'entretien paysager** pourrait fournir à terme plus de **5 % supplémentaires**, et le **solaire thermique, de 5 à 10 %**.

- Le biogaz produit à partir de la méthanisation de matière organique (déchets urbains et agro-alimentaires, effluents d'élevage) devrait être expérimenté pour en évaluer le potentiel réel.
- La production d'énergie à partir de la houle ou des micro-algues, encore à l'état expérimental, font aujourd'hui l'objet d'essais en Loire-Atlantique et d'un fort soutien institutionnel.

La Loire-Atlantique veut être le Département de la transition énergétique

« **La Loire-Atlantique doit collectivement s'engager dans la transition énergétique, et le Département veut être à l'initiative de ce mouvement** » indique Philippe Grosvalet, qui ajoute : « **Notre refus dans le passé des projets d'implantation de centrales nucléaires nous confère une responsabilité particulière dans le développement d'un nouveau modèle énergétique** ».

Le Département a déjà engagé de nombreuses actions dans cette direction :

- Pour **le développement des énergies renouvelables** : adoption d'un objectif départemental de 1100 MW d'éolien installé à terre et en mer en 2020, réalisation des études de 15 zones de développement éolien couvrant 70 % du territoire départemental, soutien via la SEM départementale ENEE 44 à la réalisation de parcs éoliens et notamment à des projets de parcs participatifs citoyens ; soutien à la création de la SCIC bois énergie 44 et à la plateforme bois-énergie de Nozay ; subvention et maîtrise d'ouvrage déléguée du site d'essais en mer pour la récupération de l'énergie des vagues (SEM-REV).
- Pour **économiser l'énergie** : construction de bâtiments départementaux à haute performance environnementale (bâtiments J.-B. Daviais et René-Cassin à Nantes, collège de Héric) et diagnostic énergétique complet du patrimoine immobilier départemental ; organisation de deux Ecoforums départementaux à destination des professionnels et acteurs de la construction et du bâtiment ; lancement de deux opérations-pilotes portant sur 50 logements sociaux à énergie positive à Clisson et Treillières ; aide au diagnostic énergétique et aux travaux pour les propriétaires privés bailleurs ; plan de déplacements d'entreprise...

« **La transition énergétique suppose de passer d'un modèle très centralisé de production énergétique, où l'Etat et quelques grands opérateurs décidaient de tout, à un modèle polycentrique, de production décentralisée, dans lequel de nombreux acteurs locaux doivent s'impliquer** », analyse Philippe Grosvalet. Au-delà de sa légitimité acquise sur ces questions en Loire-Atlantique, le Département apparaît comme **la collectivité la plus pertinente** : une collectivité de proximité, qui par sa présence maille l'ensemble du territoire, et qui par la diversité des publics qu'elle touche et son savoir-faire en matière d'animation territoriale, est **capable de mobiliser un grand nombre de citoyens et d'acteurs**, publics comme privés.

Un plan de transition énergétique avec des objectifs ambitieux

Pour réussir la transition énergétique, il faut fixer des objectifs et références clairs. Le Conseil général de Loire-Atlantique adopte aujourd'hui un plan de transition énergétique, qui fixe pour le territoire l'objectif (à l'horizon 2050, par rapport à 1990) de :

- **diviser par 3 ses consommations d'énergie,**
- **diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre.**

Cet objectif de long terme sera complété dans quelques mois d'objectifs de court terme (2017) et moyen terme (2030), permettant de dessiner une trajectoire d'évolution.

Pour atteindre ces objectifs, le Département veut agir sur trois leviers :

- **la sobriété** : en adoptant les gestes et réflexes économes qui, à équipements inchangés, permettent de réduire la consommation d'énergie (éco-conduite, modification des habitudes de transport ou de chauffage) ;

- **l'efficacité** : en modifiant les équipements par des technologies nouvelles, pour que, à service rendu égal, ils consomment moins d'énergie (véhicule plus sobre, chaudière à meilleur rendement, meilleure isolation du logement...)

(ces deux leviers pouvant assurer les 2/3 de l'effort à accomplir)

- **le développement massif des énergies renouvelables**, pour couvrir les besoins restants.

L'exemplarité de la Loire-Atlantique

Le Département va s'appliquer à lui-même l'effort qu'il demande à ses concitoyens.

Il a dressé en 2011 un bilan interne complet des consommations d'énergie, de production d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, liés à son fonctionnement propre. Ce bilan révèle que **les missions départementales**, chaque année :

- produisent environ **81 000 tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre** (sur les 9 millions de tonnes émises en Loire-Atlantique), dont 36% liés au fonctionnement des réseaux Lila et Lila scolaire, et 19 % au fonctionnement à l'entretien et à la construction des routes départementales ;
- consomment environ **500 GWh d'énergie primaire**, dont 28 % sur les routes départementales, 26 % dans les réseaux Lila et 18 % dans les collèges publics
- produisent environ **100 000 tonnes de déchets assimilables à des déchets industriels** pour la plupart banals (déconstruction de route, vases portuaires, résidus d'élagage) et **3 100 tonnes de déchets ménagers**, dont 36 % issues des collèges (restauration scolaire) et 36 % également des routes.

C'est pourquoi le Département décide que **la transition énergétique** en Loire-Atlantique devra d'abord **s'appliquer dans le fonctionnement interne** de la collectivité **ainsi que dans toutes ses politiques publiques**. Plus précisément, le Département choisit d'agir sur certains domaines privilégiés :

- **la maîtrise de l'énergie consommée dans les 220 établissements d'hébergement** pour personnes âgées, personne en situation de handicap ou enfants confiés,
- dans les collèges publics, par des **économies d'énergies dans les bâtiments** mais aussi sur d'autres postes (repas moins émetteurs de déchets...)
- une **meilleure performance énergétique des programmes d'habitat social** et des logements privés aidés,
- la **réduction de la précarité énergétique** des foyers en difficulté,
- la **réduction de l'impact énergétique des déplacements** des habitants,
- la contribution de **l'agriculture de Loire-Atlantique à la réduction des émissions** de gaz à effet de serre et son adaptation au changement climatique

Il agira par ailleurs en sensibilisation et en accompagnement auprès de **trois publics particuliers** : les jeunes et notamment les collégiens, et les personnes âgées et celles en situation de précarité.

Le Département assurera enfin l'animation territoriale autour de la transition énergétique, par des échanges, un débat de société ou le montage de projets avec les habitants de Loire-Atlantique.